

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
22 juin 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-huit juin à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
3 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Procurations : 7
- Absent : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. COLIN, Mme GIANNI, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme GUYADER à Mme JAFFRE, Mme PILLET à M. JOUANJEAN, M. SUPLY à Mme CELO, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à Mme LE NORMAND-BERNIER, M. RUBIANO à Mme GIANNI, Mme BOISSONNET à Mme NORMANT.

ETAIT ABSENT : M. KERYHUEL, M. MILES.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est à revoir lors de la prochaine séance.

N°01-2023 – Informations dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (L2122-22 du CGCT)

I. CONTRAT-CONVENTION

- Bail a courte durée – société Beach aventure (grande roue) du 19 juin au 10 septembre 23.

II. COMMANDE PUBLIQUE

1 - Attribution marché de travaux « voie Vélo Larmor-Plage – Ploemeur »

Lot 1 : terrassement voirie Entreprise Barazer pour 465 598.30€ HT
Lot 2 : Espaces verts Entreprise golfe bois création 197 997,30€ HT
Répartition avec la ville de Ploemeur :

Dont lot1 :

- Part ville de Larmor-Plage : 342 170.10€ ht
 - Part ville de Ploemeur : 123 428,20€ ht
- 465 598.30€ ht

Dont lot2 :

- Part Ville Larmor-Plage : 178 192.30€ht
 - Part Ville Ploemeur : 19 805.00€ht
- 197 997.30€ht

Soit un montant total pour :

-Larmor-Plage HT 520 362.40€ soit TTC :624 434.80€

-Ploemeur HT 143 233.20€ soit TTC : 171 879.84€

2 - Attribution AMO pour la construction d'une maison des associations, des jeunes et pool
entretien

Le marché a été attribué à Morbihan Habitat pour un montant HT 19 506€

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en prendre acte conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 29 juin 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

